

La LOLF : une arme de guerre contre l'emploi public et les citoyens

Des écoles disparaissent, des classes ferment, d'autres sont surchargées ; le gouvernement utilise la RGPP comme la faux fatale et supprime des postes d'enseignants par milliers. **Cela revient à décapiter l'avenir de la jeunesse.**

Dans le même temps, la population augmente ; les jeunes sont plus nombreux. Il faudra bien les accueillir, même dans des classes surpeuplées, en mettant devant eux des maîtres. Qu'à cela ne tienne : des vacataires, des contractuels en CDD feront l'affaire ! Là encore, l'Etat donnera l'exemple **en étendant la flexibilité et la précarité de l'emploi !**

Le ministre met en place une réforme du lycée dont certains dispositifs, inspirés des préconisations de Richard DESCOINGS, ne sont point sots ; à quoi **l'Inspection, générale ou pas, de l'Education Nationale**, oppose son désintéret avec une telle désinvolture qu'il apparaît clairement qu'elle ne veut plus, à l'exception de quelques individualités encore républicaines, assumer ses responsabilités pédagogiques tant elle **aspire à devenir un des maillons de la mise en autonomie, de la mise en féodalité serait une expression plus exacte, du système scolaire public.** Il sera bien temps qu'ils re-notent les profs quand, promus seigneurs d'un réseau d'établissements, les inspecteurs auront montré combien ils sont déjà partie prenante de la désintégration de la République.

Par ailleurs, les coups de poing sur la table appuyant sa volonté de faire entrer cette idée dans la dure caboche des Français, le chef de l'Etat, sous couvert de rappeler à l'ordre les entreprises qui seraient rétives à l'apprentissage, montre clairement que, pour lui, **la voie professionnelle de formation initiale est une branche détachable du tronc de l'Education Nationale.**

Tout va ainsi, dans **le saccage, longuement programmé, des services publics voulus par la Nation. A commencer par son Ecole.**

Longuement et « consensuellement » programmé !

Une loi organique (constitutionnelle) contre la souveraineté nationale

La LOLF, Loi Organique relative aux Lois de Finances, est une invention de la gauche parlementaire. Expérimentée par les gouvernements alternants de gauche et de droite de la fin du siècle dernier et du début de celui-ci, **elle a été généralisée sous les mandats de CHIRAC. Et elle fonctionne, y compris dans l'Education Nationale.**

Son principe est simple : **l'Etat ne cherche pas à se procurer des recettes en fonction des dépenses qu'il envisage de faire ; il doit limiter ses recettes et, à partir de là, limiter ses dépenses.** La LOLF impose la disparition d'un autre principe issu de la souveraineté nationale : **la République n'est plus la maîtresse de son budget.**

Ce qui est un déficit démocratique majeur.

Le Recteur, ordonnateur des dépenses de fonctionnement des établissements de l'académie, dispose, aux termes de la loi de finance en cours d'application, votée en respectant les impératifs de la LOLF, d'une certaine somme pour rémunérer les personnels de son académie relevant de la Fonction Publique d'Etat dans l'Education Nationale. A son tour, il dote chaque chef d'établissement d'une enveloppe avec laquelle celui-ci doit « se débrouiller ». Par petites touches, de ci de là, le chef d'établissement reçoit également quelques outils lui permettant de mieux « se débrouiller ». Ainsi, la pénurie provoquée de personnel, enseignant ou non, lui a donné l'occasion de recruter des agents soit par la voie de Pôle Emploi*, soit par celle des petites annonces ; ça ne marche pas à tous les coups ; mais

grosso modo ça dépanne. Même si **la qualité pédagogique et éducative n'est jamais garantie, ... à la différence du recrutement par concours.**

Le chef d'établissement apprend donc, sur le tas, à traiter des conditions d'embauche, en particulier du salaire ... comme un DRH local, comme un patron de PME, au choix. En prenant toujours bien garde que la LOLF prévoit que s'il dépense moins en personnels, il ne pourra utiliser cette « épargne » en alimentant ses fonds sociaux, par exemple ; la valeur du reliquat sera retirée de son enveloppe de l'année suivante, ce qui lui donnera encore moins de marge de manœuvre pour conserver les personnels dont les élèves ont besoin. **La fongibilité des deniers publics ne se fait qu'à sens unique, toujours contre l'emploi, toujours contre l'instruction, l'éducation, la formation des enfants de la République !**

L'autonomie des établissements et le détricotage des statuts vont de pair et sont l'un et l'autre permis par le nerf de la guerre, en l'occurrence la LOLF...

La mise en expérimentation, puis en application de la LOLF n'a jamais suscité criaileries syndicales, appels réitérés aux mobilisations massives ni manifs monstres.

Certes, il est difficile de se lancer dans l'action contre une disposition qui permet d'épargner l'argent public, comme prétendaient le faire les initiateurs de la LOLF. L'objectif avoué de **cette loi organique a échoué, à voir l'énormité de la dette souveraine dont on nous rebat les oreilles incessamment pour justifier les rigoureuses coupes budgétaires** exigées par l'austérité et les austères privations auxquelles la rigueur condamne travailleurs et citoyens. C'est donc que son objet est tout autre.

Il s'inscrit, avec cohérence, dans les politiques malthusiennes, pratiquées et soutenues par les majorités parlementaires alternativement de gauche et de droite ; **la LOLF est une arme maniée contre le statut des agents de la Fonction Publique**, comme le sont les suppressions de postes et le projet de nouvelle notation des profs (la notation par le chef de service est déjà pratiquée dans toutes les administrations). Au bout du compte, il s'agit, afin de le détruire, d'éroder toujours un peu plus **l'Etat-Nation, qui prend en compte l'intérêt général, le bien commun, le bien public contre les excès de la prédation capitaliste.**

En étant **muet comme une carpe sur les méfaits de la LOLF, le syndicalisme administratif A.O.C. montre non seulement sa complaisance envers les pouvoirs publics qui la mettent en œuvre mais aussi envers les profiteurs de la mondialisation**, ceux qui rançonnent le travail des hommes et pillent les richesses de la planète, qui bafouent les droits des citoyens et tentent de renverser l'Etat-Nation protecteur et redistributeur, institué par les citoyens pour ouvrir la voie à la justice sociale.

Le mensonge par omission est un mensonge de traître ; ce que ne manquent pas d'être ceux qui font comme si la LOLF n'existait pas, du moins comme si sa logique n'était pas du même type que celle de la mondialisation alors que sa finalité, **son véritable objectif, est de diminuer le coût du travail des agents publics.**

La LOLF contre le bien public

Prenons l'exemple de l'académie de X dont l'enveloppe LOLF exige la suppression de 230 emplois d'enseignants du second degré. Emploi ne signifie pas poste. Ces suppressions concernent aussi bien des profs titulaires que des contractuels

Comment le Recteur va-il s'y prendre ?

Il va, en priorité, exiger de ses chefs d'établissement qu'ils lui présentent des projets d'établissement et des contrats d'objectifs peu gourmands en personnels enseignants. Cela lui permettra de cibler les établissements où éliminer des emplois. Bien entendu, les chefs d'établissement, connaissant la musique, vont tenter de biaiser pour avoir à rendre le moins d'emplois possible. Et le Recteur, qui lui aussi connaît la chanson, va accentuer ses pressions ... **C'est cela l'autonomie des établissements : un prolongement de la LOLF pour que les**

lycées, les LP et les collèges offrent seulement aux élèves les enseignements les moins coûteux en profs.

Quels profs coûtent cher ? Les profs titulaires en fin de carrière, en particulier les agrégés (mais il n'y en a pas des masses), les titulaires promouvables (à partir de la prochaine rentrée, les promotions par listes d'aptitude, par choix, ou par passage anticipé en hors classe seront gelées pour 3 ans : seules subsisteront les promotions à l'ancienneté) ; il faut donc qu'ils soient les plus nombreux possible dans la charrette des suppressions. La RGPP vient donner un coup de main : les départs à la retraite ne seront qu'à moitié compensés.

Autre catégorie dans laquelle on peut tailler à vif : les contractuels en CDD. On les évacue. Certes, il faudra boucher des trous ici et là ; il faudra donc embaucher en cours de route des vacataires, pas chers, et des CDD ; mais on passera des contrats avec de nouveaux demandeurs d'emploi, des personnes qui ne sont pas passées déjà par l'éducation Nationale ou une autre administration de la FP. Donc, pas de prise en compte salariale de leur activité antérieure ! Donc, recrutement le moins cher possible ! Les titulaires coûteux qui se trouveront soumis d'office à mutation (il y a deux sortes de cartes scolaires : celle des élèves, bien disloquée, et celles des agents, dont la carte scolaire enseignants) seront obligés de muter, que ça leur plaise ou non. Il y en a même qui ne retrouveront pas de poste ! Dans l'académie X cela représente une trentaine de cas. Des profs titulaires sans emploi ! On ne va pas les payer à ne rien faire : **on leur proposera un autre métier** ; sans formation, cela va sans dire, car l'évidence c'est que former quelqu'un coûte toujours de l'argent. **L'Etat sarkoziste qui fait des cadeaux aux riches n'a pas d'argent pour former ses nouveaux agents ; et pas davantage pour ceux qu'il oblige à de nouveaux métiers.**

Dans ce cas, la guillotine est prête ; le prof titulaire sans emploi doit accepter ce qu'on lui propose ; si il n'accepte pas ce « recasement », au bout du 3^{ème} refus, il est rayé des cadres de la FP. Sans indemnité de chômage : l'Etat n'a rien prévu de tel puisque, hors faute professionnelle grave, il garantit **statutairement** l'emploi du fonctionnaire.

Certes, il s'agit là de cas à la marge ; sur la trentaine de profs difficiles à recaser dans l'académie de X, et en faisant abstraction des difficultés matérielles et psychologiques que de tels bouleversements d'affectation, voire de métier engendrent chez celles et ceux qui en sont les victimes, peut-être personne ne sera rayé des cadres. Mais c'est une possibilité ... Peut-être une ou deux personnes seront-elles dans cette situation. Or l'académie de X n'est pas la seule académie du pays ; elle n'est, non plus, ni une des plus petites ni une des plus grandes. Toutes sont soumises à l'oukase de la LOLF. Bon an mal an, il y aura bien une dizaine de fonctionnaires mis ainsi à la porte pour raison de chômage technique dans la seule Education Nationale. Or la LOLF fonctionne dans toutes les Fonctions Publiques, y compris la territoriale ... Ces mises à pieds « fonctionnelles » peuvent en quelques courtes années atteindre plusieurs centaines. Alors, **l'habitude sera prise de se débarrasser des fonctionnaires** « inutilisables », inutilisés, inutiles aux yeux des exécuteurs de la LOLF mais **sûrement pas aux yeux de ceux qui, en dépit de tout, s'intéresse au bien public.**

Quelques ajustements réglementaires et le statut du fonctionnaire sera réduit à si peu de chose qu'il ne sera plus une garantie d'emploi pour l'agent de l'Etat ; **il ne sera pas davantage une garantie de la compétence et de l'incorruptibilité de celui auquel s'adresse l'utilisateur de la FP et des services publics.** Tout juste un pourvoyeur d'une marchandise de plus ou moins bonne qualité dont on peut discuter le prix.

La LOLF est un instrument qui casse les assises de la Fonction Publique et des services publics, les principes qui les fondent, les valeurs qui les exigent. Elle est un déni de démocratie car **sa capacité destructrice de ce qui sert le bien public favorise, au contraire, ce qui lui nuit.**

Elle est une arme de la guerre que mènent avec la complicité des soi-disant élites de la Nation, des Nations, les profiteurs du capitalisme mondialisé contre l'humanité elle-même.

Le SNCA e.i.L. Convergence a dans ses mandats de faire inscrire dans la constitution de la République l'inaliénabilité de la souveraineté nationale. Il faut, par conséquent, que la Constitution de la République Française soit d'abord expurgée de tout ce qui a aliéné la souveraineté des citoyens : les directives de la commission de Bruxelles, et autre règle d'or, le Traité de Lisbonne auquel les Français ont dit majoritairement NON.

Il ne faudra surtout pas oublier la LOLF lors de la purgation républicaine.

Seul à la dénoncer, face au silence immuable du syndicalisme administratif A.O.C., le SNCA e.i.L. Convergence s'engage à ne jamais se taire à son sujet.

** Une imposture qui a rapporté gros à quelques amis du Président, pas tous made in France d'ailleurs.*